

## AVIS N° 249 - 2024 / BRVM / DG

-----

### Flottant des sociétés cotées à la BRVM

-----

Conformément à l'Instruction N°01 - 2022/BRVM/DG relative à l'admission des titres de capital à la cote de la BRVM, la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) porte à la connaissance du public et des intervenants du marché, les informations relatives au flottant des sociétés admises à sa cote.

Pour toute information complémentaire concernant cet avis, veuillez contacter la BRVM à son siège ou les Antennes Nationales de Bourse établies dans chaque pays de l'UEMOA.

Fait à Abidjan, le 08 octobre 2024

Le Directeur Général

  


Dr. Edoh Kossi AMENOUNVE

AK  
A 81